



COORDINATION SUD



CAPITALISATION

FORÊT ET CLIMAT

Contact de la commission Climat et développement :
Camille André (Geres)
Email : c.andre@geres.eu
www.coordinationsud.org

Avec le soutien financier de l'Agence française de développement



Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées en France et à l'international mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Climat et développement (CCD) de Coordination SUD :

Depuis 2007, et face à l'intensification des conséquences de la crise climatique dans les pays les plus vulnérables, les ONG membres de Coordination SUD qui travaillent sur le climat se sont réunies au sein de la commission Climat et développement (CCD).

Elles ont pour objectif de favoriser l'intégration des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les objectifs de développement durable, dans les projets de développement. À cette fin, ses membres agissent par (I) le renforcement des capacités des acteurs du développement, (II) la production de savoir en lien avec le monde de la recherche, (III) la construction de positionnement commun pour une communication et un plaidoyer efficaces auprès des décideuses et décideurs français-e-s et euro-péen-ne-s et (IV) le partage et la capitalisation sur les expériences de chacun et chacune.

La CCD peut compter, dans ses tâches, sur l'appui de réseaux partenaires en France et dans les pays d'intervention de ses membres.

Elle regroupe les organisations suivantes : 4D, Action Contre la Faim, ActionAid France-Peuples Solidaires, Acting for Life, Agrisud International, ATD Quart Monde, Association La Voûte Nubienne, AVSF, Bolivia Inti-Sud Soleil, CARE France, CARI, CRID, Électriciens Sans Frontières, Entrepreneurs du Monde, Fondation France Libertés, Fondation GoodPlanet, Fondem, Forim, France Volontaires, Geres, Gret, Initiative Développement, Oxfam France, et WWF. Ainsi que les organisations invitées all4trees, Coalition Eau, Croix-Rouge française, RAC-France, RePR.

Merci aux contributeurs et contributrices de ce travail de capitalisation :

Jonathan GUYOT (all4trees),
Jean-Baptiste PONCELET (Acting for Life),
Aurélie CEINOS (CARE),
Charlotte MEYRUEIS (Cœur de Forêt),
Clémentine LARATTE (Geres),
Judicaël FETIVEAU (Gret),
Jean-Marc CIVIERE (Humy),
Anne MAÏGA-CALVEL, Aloïs NOUGARET (ID).

L'équipe d'animation : Camille ANDRE, Justin PERAUD (Geres) et
David SCHMITZ-PERRIN, Anaïs TAJASQUE (ID).



AVANT - PROPOS :

Quel cadre de la capitalisation pour la CDD ?

La Commission Climat et développement (CCD) de Coordination SUD regroupe 24 organisations de la société civile (OSC) et vise à permettre aux acteurs non-étatiques français de mettre en œuvre une réponse commune structurée et efficace face aux défis soulevés par les changements climatiques.

Ses travaux sont encadrés par le Projet d'Appui à la Mobilisation des ONG françaises sur le Climat (PAMOC3) et structurés en trois axes :

- 1** Un premier axe qui vise à **renforcer les capacités climat des équipes des OSC** en France et dans leurs pays d'intervention, ainsi que celles de leurs partenaires de terrain.
- 2** Un second axe consacré à la **production d'un savoir scientifique et technique** sur les interactions climat-développement et aisément déclinable sur le terrain.
- 3** Un troisième axe visant à **influencer les pouvoirs publics français** afin d'accroître la cohérence climat des politiques au regard des engagements pris dans l'Accord de Paris & l'Agenda 2030.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces trois axes, le PAMOC3 prévoit une place prépondérante à la capitalisation des expériences terrain des membres de la CCD en suivant la logique de construction suivante :

- À travers la capitalisation, **réunir les acteurs de la CCD** impliqués sur de tels projets pour interroger, en interne, les pratiques de terrain ;
- Selon les résultats issus de l'atelier de capitalisation, **produire un document de décryptage** sur le sujet, en impliquant les réseaux spécialisés pertinents afin d'élargir les perspectives de réflexion et les retours d'expériences ;
- Enfin, en bout de chaîne, un **travail de plaidoyer** issu de l'ensemble de ces travaux sera réalisé à destination des cibles pertinentes ;
- En parallèle, les contenus pourront **alimenter les modules de formation** réalisés pour le premier axe.

SOMMAIRE

page 5 • Introduction

1. page 7

PARTIE I PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES DE LA CCD : QUELS MODÈLES DE GOUVERNANCE ?



© Mickael Berteloot

P. 8

1. Accompagner les processus de mise en aménagement participatif - l'expérience d'ID au Sénégal

P. 10

2. Accompagner la gestion des terres collectives d'ejido : l'expérience de U'Yo'Olche A.C. au Mexique

P. 12

1. De l'efficacité énergétique à l'appui à la gestion de la ressource forestière : l'expérience du Geres au Cambodge

P. 14

2. D'une approche filière bois à une approche paysagère : l'expérience d'ID aux Comores, île d'Anjouan

P. 16

2. Appuyer le reboisement de terres publiques : l'expérience de Cœur de Forêt à Madagascar

P. 18

2. Développer l'agroforesterie pour améliorer la sécurité alimentaire et limiter la déforestation : l'expérience du Gret en République Démocratique du Congo

P. 20

2. Les principaux enseignements des expériences

2. page 22

PARTIE II QUELLE ÉVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES ?



© Geres - Cambodge

P. 23

1. Les limites des Projets de reforestation et certification carbone - Témoignage d'All4Trees

P. 25

2. Questionnements autour de la construction d'un indicateur - Témoignage du Geres

P. 26

3. Principaux éléments de discussion à partir des témoignages

page 28 • Conclusion

INTRODUCTION

Le présent livrable de capitalisation est issu du deuxième atelier d'échanges d'expériences mené dans le cadre de la Commission Climat et Développement (CCD) qui a eu lieu le 14 janvier 2020 autour du thème « Forêt et Climat ».

Deux sous questions ont plus particulièrement encadré les échanges :

1. Sur la dimension gouvernance, clé dans une logique de pérennisation : quels rôles et responsabilités des différents acteurs locaux ?
2. Quelle mesure des impacts climatiques des projets forêt ?

Cet atelier a réuni des représentant.es d'all4trees, d'Actingforlife, de Cœur de Forêt, du Gret, de Humy, du Geres et d'Initiative Développement (ID). Au cœur de cet atelier, les témoignages issus des expériences des ONG présentes, dans leurs succès et leurs limites. La richesse des échanges directs entre pairs, essentiels à l'amélioration des pratiques, ne peut être rendue telle quelle dans une synthèse écrite. Ce livrable s'attache donc à présenter les idées principales de ces échanges et des échanges préparatoires sans avoir la prétention d'en rendre tout le contenu avec sa part d'informel. Ce travail de synthèse ne doit pas non plus faire oublier la pluralité des thématiques et projets partagés, ni de leurs contextes.

REMARQUE IMPORTANTE

Les actions et enseignements partagés dans le cadre de cet atelier portent sur ce qui est mis en œuvre dans les territoires d'intervention des ONG, à l'étranger (Afrique, Asie, Amérique latine). Il est donc mis en avant les raisons de la déforestation, les mesures prises et changements de comportement développés sur ces territoires. Néanmoins, il est essentiel de se rappeler qu'une cause majeure de

déforestation à l'échelle mondiale est la consommation des pays « développés », comme le souligne le concept de déforestation importée : terres forestières transformées en terres agricoles pour soutenir les exportations destinées à l'alimentation des pays du « Nord », terres utilisées pour la production de matières premières destinées aux biens de consommation de ces mêmes pays, etc.

Qu'entend-on par "projets forêt" ?

Dans le cadre de ce travail de capitalisation, les « projets forêt » identifiés peuvent être distingués en 2 catégories :

↘ **Projet de préservation des forêts** (pour lutter contre la dégradation des forêts à travers la promotion de modèles de gestion forestière, de valorisation des produits forestiers non-ligneux, de réduction de la consommation de bois-énergie, de valorisation de zones tampons, à travers la mise en place de modèles agroforestiers ou agrosylvipastoraux...);

↘ **Projet de restauration d'écosystèmes forestiers** (incluant également la restauration de mangroves).

Les organisations porteuses de ces projets :

↘ Des **ONG spécialistes de la forêt** et de la gestion des ressources naturelles :
Cœur de forêt, Gret, etc.

↘ Des **ONG spécialistes d'autres sujets** intervenant sur les enjeux forestiers.

En outre, plusieurs projets ont évolué d'une approche principalement bois-énergie vers une approche plus globale (ID en Union des Comores, Geres au Cambodge, Cœur de Forêt à Madagascar).

Il convient ainsi de souligner la diversité des approches partagées tant au niveau de la nature et des finalités des activités « forêt » que des porteurs de projets.

Cette diversité impacte la manière de mettre en œuvre un projet forêt et se retrouve donc dans les systèmes de gouvernance développés ainsi que dans la mesure des impacts de ces projets, axes principaux du présent travail de capitalisation.



© Mickaël Petitjean

1.

PRÉSENTATION

des expériences de la CCD :
quels modèles de gouvernance ?

ACCOMPAGNER LES PROCESSUS DE MISE EN AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF - L'EXPÉRIENCE D'ID AU SÉNÉGAL

GOVERNANCE PORTÉE PAR :

- Service des Eaux et Forêts (Etat)
- Communes frontalières de la forêt
- Habitant.es représenté.es dans des comités villageois et intervillageois

L'aménagement participatif est une planification de la gestion forestière, qui s'inscrit dans la politique nationale portée par les institutions sénégalaises depuis une vingtaine d'années, dont le processus est standardisé à l'échelle nationale. Il permet de négocier des règles de gestion et d'exploitation d'un massif, avec toutes les parties prenantes, à travers l'élaboration collective d'un plan d'aménagement et de gestion (PAG). Ce PAG, en encadrant l'exploitation et la conservation intégrale de la forêt, vise à limiter la déforestation, phénomène qui s'accroît au Sénégal avec de multiples conséquences. Il permet à l'ensemble des acteurs autour de la forêt d'en devenir les garants. Le processus de mise en aménagement participatif vise à placer la gestion des forêts sous la responsabilité conjointe du service des Eaux et Forêts, de la ou des commune.s avoisinante.s et des habitant.es.

Le Programme de Développement des Energies Renouvelables (PRODER) est mis en œuvre conjointement par ID et l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Fatick dans les départements de Foundiougne, Gossas et Fatick.

Ce programme vise la lutte contre les changements climatiques, à travers l'accompagnement des acteurs locaux à la protection des ressources naturelles, et l'amélioration de l'accès à l'énergie durable. Ainsi, un des volets de ce programme consiste à accompagner les processus d'aménagement participatif.

En complément de la mise en aménagement des forêts, plusieurs perspectives sont envisagées : développer les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, les chaînes de valeur sur des produits non ligneux (ex : valorisation de la gomme arabique) et l'agroforesterie.



© Alexander Crook

CLÉS DE RÉUSSITE

-  Inciter les différents acteurs déjà présents dans la forêt (éleveurs, agriculteurs, exploitants) à s'impliquer dans les comités villageois.
-  Former les exploitants au respect d'un cahier des charges précis : diamètre minimum et maximum de coupe, espèce interdite à la coupe, rotation des parcelles, technique de carbonisation améliorée. Ces formations sont animées par les Services des Eaux et Forêts avec l'appui du PRODER.
-  Formaliser une répartition des revenus issus de la valorisation de la forêt (production de charbon par exemple) incluant les différentes parties prenantes. Elles auront ainsi intérêt à protéger et développer la forêt comme ressource économique.
-  Développer d'autres activités génératrices de revenu dans les villages pour permettre aux personnes qui tiraient des revenus illégalement de la forêt de diversifier leurs ressources (ex : vente de foyers améliorés, permettant également de diminuer la consommation de bois).
-  Se positionner en facilitateur/accompagnateur en appui au Services des Eaux et Forêts et collectivités, seuls responsables des espaces concernés. Cela permettra au service de se repositionner comme acteur facilitateur, notamment grâce aux formations, et pas seulement acteur de contrôle et de répression.
-  Renforcer les relations de l'ARD avec les communes et le service des Eaux et Forêts : la démarche n'apparaît pas comme exogène, seulement portée par une ONG étrangère.

BARRIÈRES/ DIFFICULTÉS

-  Certains acteurs peuvent freiner le processus par incompréhension.
 - ↳ Ne pas sous-estimer l'étape d'information préalable auprès des différentes collectivités territoriales (communes mais aussi département) et autorités locales.
-  Possibles jeux d'acteurs, intérêt divergent (ex : la délimitation collective de la forêt peut supposer une réduction de certaines terres agricoles).

ACCOMPAGNER LA GESTION DES TERRES COLLECTIVES D'EJIDO : L'EXPÉRIENCE DE U'YO'OLCHE A.C. AU MEXIQUE

GOVERNANCE PORTÉE PAR :

↳ Ayants droit des *ejidos* (200-300 personnes par *ejidos*)

Au Mexique, l'organisation territoriale repose essentiellement sur des *ejidos*, issus de la période de l'indépendance, à travers la réforme de Lazaro Cardenas et l'article 27 de la Constitution de 1917, ayant permis la redistribution de 18 millions d'hectares (près de 50% du territoire) à plus de 800 000 paysans. Ces *ejidos* prévoient la collectivité de la propriété et l'usufruit des terres, y compris dans les zones forestières.

Un *ejido* est constitué de plusieurs espaces : une zone où la décision est communautaire (elle doit être prise par tous les ayants droits) et des zones d'usufruit pour chacun.e des ayants droit, souvent destinées aux usages agricoles.

Les zones communautaires peuvent être vendues aux autorités municipales voire préemptées par les autorités étatiques ou fédérales. Mais de manière générale, les autorités fédérales incitent à la mise en place de plan de gestion, selon une méthodologie définie au niveau national. Différents usages peuvent alors être envisagés : gestion forestière communautaire, développement de pratiques agricoles et définition de zone de conservation.

Le travail de l'ONG U'Yo'Olche A.C. consistait à accompagner la définition et le suivi des plans de gestion pour l'usage des terres collectives et guider les ayants droit dans une réutilisation des revenus issus de ces plans de gestion au profit d'actions de préservation de la forêt.

Ces plans de gestion, en revalorisant les terres collectives, permet de les rendre plus attractives (diversification des sources de revenus possibles), y compris pour les futures générations, et limitent ainsi le risque de vente au profit d'activités néfastes pour l'environnement.



© Alexander Crook

CLÉS DE RÉUSSITE

-  La déforestation est interdite au Mexique.
-  L'État demande l'élaboration de plan de gestion pour les terres collectives des ejidos.
-  Un droit foncier existe et est connu : il y a déjà des réunions avec l'ensemble des ayants droits, pendant lesquelles le plan de gestion peut être présenté et discuté.
-  L'organisation par *ejidos* permet :
 - d'avoir un impact sur des espaces importants en ayant relativement peu d'interlocuteurs ;
 - d'avoir une approche territoriale.

BARRIÈRES/ DIFFICULTÉS

-  Le groupe d'ayants droit est seul décisionnaire. Il peut donc décider unilatéralement d'arrêter un projet de valorisation de la forêt voire de supprimer un plan de gestion. La seule marge de manœuvre de l'Etat consiste à conditionner l'octroi de subvention pour la valorisation des terres à l'existence d'un plan de gestion.
-  Non représentativité des ayants droit par rapport à l'ensemble des habitants du territoire.
-  Absence de convention entre l'ONG et les ayants droit prévoyant qu'une partie de l'argent issu de la gestion des terres soit versée dans une caisse collective.
-  La collectivité territoriale ne peut pas négocier avec les ayants droit et ne gagne pas de revenu de la gestion des forêts.

DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'APPUI À LA GESTION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE : L'EXPÉRIENCE DU GERES AU CAMBODGE

GOVERNANCE PORTÉE PAR :

- ↘ Ministère de l'Agriculture et des Forêts et Ministère de l'Environnement
- ↘ Communes
- ↘ Communautés forestières et Comités de gestion des aires protégées
- ↘ Entreprise de commercialisation de charbon au Cambodge

Le Geres intervient depuis 20 ans au Cambodge sur la filière des cuiseurs économes et depuis 5 ans sur la filière de charbon durable. Un diagnostic national sur l'offre et la demande en bois-énergie a permis d'identifier les zones particulièrement sensibles aux prélèvements de la ressource bois. C'est dans deux de ces zones très dégradées et soumises à une forte pression sur les ressources foncières, périphérique de la chaîne des Cardamones, qu'a été développé le projet. Il vise à accompagner les communautés vivant dans les zones tampons à restaurer et gérer durablement les ressources forestières en lien avec le développement d'une filière de charbon durable et légale pour réduire la pression sur le bois-énergie et permettre à ces zones tampons de jouer leur rôle.

Les communautés accompagnées s'inscrivent dans deux types d'instances de gestion, créés à l'initiative des communautés volontaires avec l'appui des autorités locales (communes) et nationales (Ministère de tutelle) :

- ↘ les Communautés Forestières (CF), sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche, ont le droit d'exploiter la ressource bois dans le cadre d'un plan de gestion approuvé par les autorités nationales. En pratique c'est rarement le cas et l'exploitation n'est pas contrôlée ;
- ↘ les Aires Protégées Communautaires (CPA) situées en périphérie directe d'aires de conservation sous la tutelle du ministère de l'Environnement ne sont autorisés à valoriser que les ressources non ligneuses, dont les faibles revenus découragent leur implication dans la gestion durable.

Au regard de la faiblesse des moyens (humains, techniques, financiers) pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion et le manque de communication et de transversalité entre ces différentes parties prenantes, le Geres a appuyé la mise en place d'une instance de concertation « *taskforce* » à l'échelle du district. Cette *taskforce* a pour but de réunir les trois échelles (communautaire, communale et services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la pêche, et du Ministère de l'Environnement) afin de lever les contraintes à la bonne gestion des forêts à l'échelle locale.

Cette démarche de gestion des forêts repose sur la légalisation de la production de charbon à partir d'essences de bois de faible valeur et de plantations commerciales, accompagnées de mesures de formation et d'accompagnement. Celles-ci mettent l'accent sur la cohérence avec les différents documents de planification locale et à la transparence dans la prise de décision et la répartition des revenus issus de la vente

de bois, ainsi qu' à leur réinvestissement dans la protection de la forêt. Dans les CF, les essences choisies pour le développement de plantations sont principalement des essences à croissance rapide alors que dans les CPA plusieurs modèles sont testés incluant des essences à croissance rapide destinés à la production de bois énergie, des arbres fruitiers dont les communautés peuvent tirer profit plus rapidement et des essences natives contribuant à la reforestation. Par ailleurs, les charbonniers sont accompagnés et équipés pour améliorer l'efficacité des processus de transformation du charbon et légaliser leur activité.

Un autre objectif est de développer une filière charbon durable, légale et rentable en accompagnant un entrepreneur facilitant l'accès du charbon sur le marché de la capitale, et en sensibilisant les usagers à fort pouvoir d'achat et les distributeurs de charbon.

CLÉS DE RÉUSSITE

-  Mise en place d'un dialogue entre différentes parties prenantes qui n'échangent pas habituellement.
-  Amélioration de la fluidité dans le processus de décision.
-  Valorisation de l'échelon local, contribuant à lutter contre les conflits d'usage et l'accaparement des terres.

Importance de la *taskforce*.

BARRIÈRES/ DIFFICULTÉS

-  Difficulté à mettre en place une filière charbon durable, avec un modèle économique pérenne, notamment à cause de la corruption et du manque d'incitation.
-  Chaque décision doit être validée par les Ministres concernés.
-  La corruption limite l'application réelle des réglementations concernant l'exploitation des forêts et impacte fortement le prix réel de production du charbon.
-  Le Geres accompagne très peu l'élaboration des plans de gestion forestière et très peu ont été développés dans les territoires d'action jusqu'à présent.

D'UNE APPROCHE FILIÈRE BOIS À UNE APPROCHE PAYSAGÈRE : L'EXPÉRIENCE D'ID AUX COMORES, ÎLE D'ANJOUAN

GOVERNANCE PORTÉE PAR :

- ↳ Commune
- ↳ Propriétaires de parcelle

L'Union des Comores connaît un des plus forts taux de déboisement au monde, notamment à cause de l'impact de la filière de production des huiles essentielles d'ylang ylang.

ID met en œuvre depuis 2013 le programme Filière Ylang – Distillation A Foyer Econome (FY-DAFE), devenu Filière Ylang pour un Développement Ecoresponsable (FY-DECO) en 2018. Le premier objectif de ce projet, était de réduire la pression sur le bois-énergie utilisé pour la distillation d'ylang-ylang. Pour cela, des équipements - les Unités de Distillation A Foyer Econome (UDAFE) - ont été conçus et diffusés. Ils permettent de réduire de 50% la consommation de bois. Ces équipements sont aujourd'hui connus et reconnus par les distillateurs et entièrement fabriqués par des artisans anjouanais. Pour compléter cette démarche de réduction de la consommation de bois, un des objectifs du projet était la mise en place d'activités de reboisement dans la perspective d'un plan d'approvisionnement en bois pour la filière. Cependant, cette approche s'est révélée complexe à adapter aux réalités locales : quid des aspect logistique alors que les coûts de transport et stockage sont importants, difficultés à mobiliser du foncier, inerties des acteurs face au changement, travail sur le long terme pas forcément compatible avec la temporalité projet, etc.

Face à ce constat et afin de mieux répondre aux enjeux environnementaux actuels (déforestation, manque d'eau, etc.), une approche territoriale a été développée en s'insérant davantage dans les dynamiques paysannes et paysagères existantes. Le choix a été fait de travailler principalement à l'échelle des municipalités (les autres niveaux institutionnels sont tenus informés mais ne sont pas impliqués dans la gouvernance) en cherchant à créer une dynamique collective au niveau des habitants. Dans cette optique, les propriétaires de parcelle (et leur famille) sont les premiers impliqués pour développer le reboisement sur les parcelles privées à partir de plants cultivés en pépinière (communautaire et privée) et en fonction des souhaits exprimés (essence à croissance rapide pour la combustion, arbres fruitiers, ylang pour la culture de rente, etc). En parallèle, ID met en œuvre des actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants ainsi que des formations pour les propriétaires de parcelle.

L'ambition est de développer une approche plus « paysagère » en mobilisant de l'ingénierie sociale, avec une entrée globale « gestion des ressources naturelles ». Cela peut passer par la mise en œuvre d'une méthodologie Approche Orientée Changement, telle que déjà développée pour la filière de production de l'huile essentielle, afin de faciliter les échanges collectifs. Cette méthodologie amène les groupes d'acteurs et actrices identifiés à formuler une vision d'avenir collective et à partir de cette vision à s'engager sur des changements. Les actions mises en œuvre dépendent alors de la vision et des changements définis par les différentes parties prenantes elles-mêmes.

CLÉS DE RÉUSSITE

-  Travail avec un partenaire local, spécialisé dans la protection de l'environnement, qui permet de mieux décrypter les interactions sociales et d'adapter l'approche, notamment en soulignant le rôle de la ressource bois dans la protection de la ressource eau.
-  Relations de confiance avec les distillateurs grâce au succès des UDAFE et à l'accompagnement sur la filière huile essentielle.

BARRIÈRES/ DIFFICULTÉS

-  Difficulté à avoir une compréhension fine des stratégies d'approvisionnement en bois pour la distillation en lien avec la non formalisation du bucheronnage.
-  Temporalité projet peu adaptée pour mettre en œuvre un plan d'approvisionnement nécessairement sur le long terme alors que les acteurs de la filière raisonnent à plus court terme.
-  Manque de motivations des acteurs de la filière Ylang-Ylang à se positionner sur l'amont (production de bois – énergie).
-  Contexte institutionnel complexe, beaucoup de corruption et pas de filière organisée en tant que telle.



APPUYER LE REBOISEMENT DE TERRES PUBLIQUES : L'EXPÉRIENCE DE CŒUR DE FORÊT À MADAGASCAR

GOVERNANCE PORTÉE PAR :

- Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (État)
- Communes

Depuis 2011, Cœur de Forêt mène un projet dans la région d'Antsirabé d'appui au développement des producteurs d'huile essentielle. Cette région est particulièrement touchée par la déforestation, notamment du fait des besoins en bois-énergie et en terres pour l'élevage et les cultures maraichères. Face à ce constat et suite à un diagnostic forestier (incluant les enjeux fonciers), pour répondre plus largement aux besoins de la population, au-delà de l'appui à la filière huile essentielle, Cœur de Forêt développe des actions de reboisement depuis deux ans.

Ces actions reposent sur une implication d'acteurs publics – communes et service déconcentré régional, la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) - et privés – habitant.es, propriétaires de foncier et groupements de producteurs et productrices agricoles/ maraichers. Dans cette logique, des conventions tripartites entre la commune, la DREDD et Cœur de Forêt ont été signées. Ces conventions intègrent un engagement de non déforestation et l'organisation d'actions de reboisement sur des terres publiques gérées par la Mairie sous forme de mobilisation communautaire volontaire. Des actions de sensibilisation sont organisées par Cœur de Forêt en amont de ces actions de reboisement.

Des pépinières sont également mises en place par Cœur de Forêt pour cultiver une quinzaine d'essences : essences à croissance rapide pour répondre à la demande locale (bois de chauffe, ressource pour la distillation), essences endémiques pour restaurer la biodiversité et les écosystèmes.



© Alexander Crook

CLÉS DE RÉUSSITE

-  Existence d'une politique nationale de reboisement dont sont porteuses les Directions régionales.
-  Convention tri-partite (Mairie, Direction Régionale, ONG).
-  Terrains mis à disposition grâce à la Direction Régionale, aux communes et à des acteurs privés.
-  Toujours impliquer les populations locales pour mettre en œuvre le reboisement par bénévolat, sensibilisation, chantier participatif (jours de travail libérés par la commune ou l'entreprise).

BARRIÈRES/ DIFFICULTÉS

-  Manque de moyen de la Direction Régionale qui limite sa capacité d'actions bien qu'elle soit porteuse de la démarche de reboisement.
-  Difficulté pour les mairies et la Direction Régionale de prendre des engagements sur le long terme :
 - ▾ La dimension gestion des ressources forestières n'a finalement pas été intégré dans les conventions tripartites ;
 - ▾ Attendre que les arbres poussent, en montrer l'intérêt (via des filières de valorisation par exemple) avant de rediscuter de leur gestion.
-  Difficulté à identifier les acteurs économiques locaux et les propriétaires fonciers.

DÉVELOPPER L'AGROFORESTERIE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LIMITER LA DÉFORESTATION : L'EXPÉRIENCE DU GRET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

GOVERNANCE PORTÉE PAR :

- Chefferie
- Centre Promotionnel du Paysannat (CPP)
- Centrale des Associations du Périmètre Agroforestier de Kipushi (CAPAK)

Depuis 2012 le Gret intervient dans le Katanga, une province minière du Sud-Ouest de la RDC, pour développer la revalorisation de terres dégradées par les prélèvements en bois énergie et l'agriculture sur brûlis.

En effet, cette province a connu une forte croissance démographique liée à l'exploitation minière. Cette croissance met en lumière des problématiques en termes de production agricole (insécurité alimentaire chronique en milieu rural) et d'accès à l'énergie (le charbon de bois couvrant l'essentiel des besoins domestiques pour la cuisson dans la ville de Lubumbashi).

L'enjeu est donc double : accroître la capacité de production agricole et limiter la déforestation.

Pour cela, 150 familles se sont vues dotées en parcelles agricoles sur des terres mises à disposition par la chefferie (entité territoriale décentralisée). Une surface de 2000 ha a ainsi été répartie entre chaque famille (lot de 12 ha par famille) amenée à devenir membre d'une coopérative chargée de la gestion collective. Sur chaque parcelle, un système de rotation doit être respecté mêlant plantation pour produire du bois-énergie (acacia) et plantation pour l'agriculture vivrière (maïs). La production de bois-énergie sur ces parcelles permet d'éviter l'exploitation des zones forestières naturelles voisines.

En parallèle, un travail de sécurisation foncière par l'obtention de titres auprès de l'administration, au nom du Centre Promotionnel du Paysannat (CPP), partenaire local du projet devant appuyer la coopérative des exploitants, est mené afin de protéger ces terres de la pression urbaine (limiter les risques de vente par l'administration mais aussi par les particuliers).

Les dysfonctionnements du CPP et le refus du modèle coopératif qu'il proposait, ont conduit le projet à la mise en place d'associations d'exploitants agroforestiers réunis autour d'un hameau (maisons, forage, magasin) puis d'une faïtière de ces associations (CAPAK) dont le projet accompagne l'autonomisation dans la gestion et la gouvernance du périmètre (2 000 hectares).

CLÉS DE RÉUSSITE

-  Implication et soutien de la chefferie qui a un enjeu de limiter la pression foncière de la ville (perte des droits coutumiers et donc de son pouvoir).
-  Transparence des critères de sélection des familles avec une participation des notables mais attribution des lots au hasard.
-  Sécurisation collective du foncier au nom d'une association de producteurs pour éviter la vente individuelle de terres. Conditionner l'usufruit de la parcelle au respect du protocole établi (rotation).
-  Durée longue du projet : accompagnement jusqu'au moment où les arbres plantés ont une valeur économique : plus les arbres deviennent grands, plus les familles veillent à leur entretien.

BARRIÈRES/ DIFFICULTÉS

-  Hétérogénéité des profils de bénéficiaires : ne profite pas toujours aux plus vulnérables.
-  Hétérogénéité de la qualité des lots imposant des itinéraires culturaux différents.
-  Acceptabilité sociale faible du modèle coopératif (refus d'intégrer une structure existante).
-  Force du modèle dominant (culture mécanisée du maïs avec intrants chimiques).

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIENCES

▶ Les forêts, une ressource aux enjeux multiples

Les arbres et les forêts sont des **ressources naturelles** (biens communs) avec des impacts bénéfiques en termes de climat (ex : séquestration de carbone) et d'environnement (ex : biodiversité). Dans les projets de développement, tels que menés par les organisations de la CCD, cette dimension doit être intégrée de manière équilibrée avec deux autres dimensions :

- ▶ La forêt, le bois sont également des **ressources économiques** et vitales pour les populations avoisinantes (source d'énergie principale pour la cuisson dans la plupart des contextes étudiés, matériau de construction, ressource nutritive – fruits, chenilles, champignons – voire médicinale). La motivation environnementale dans la préservation ou la plantation est seconde et s'exprime au travers de services associés (services d'approvisionnement, qualité des sols, voire régulation des précipitations) ;
- ▶ Il existe également une **dimension temporelle** : les habitant.es, les acteurs économiques locaux, les institutions sont soumis.es à des contextes de forte incertitude et de vulnérabilités (économique, sociale, politique). Les risques et coûts associés à la non utilisation d'une ressource à court terme sont particulièrement accrus dans ces contextes.

L'impact de ces deux dimensions se retrouve concrètement dans le choix des essences à planter par exemple. Un mix est alors souvent nécessaire entre les essences qui permettent de répondre rapidement aux besoins locaux (particulièrement en biomasse-énergie) et celles qui répondent davantage à des critères environnementaux (qui peuvent avoir une croissance plus lente).

Ces dimensions doivent également être prises en compte dans la mobilisation des acteurs et actrices locaux, dans le rôle donné à chacun.e et notamment pour les acteurs ou actrices exploitant traditionnellement la ressource en bois, parfois de manière illégale.

▶ Différents usages potentiels pour les terres

La préservation ou la restauration d'espaces forestiers soulève des **conflits d'usages des terres** concernées avec des usages :

- ▶ agricoles (Madagascar, Cœur de Forêt),
- ▶ touristique (ejidos au Mexique),
- ▶ urbains (République Démocratique du Congo, Gret) ou
- ▶ de spéculation foncière (Cambodge, Geres).

La ressource forestière peut alors entrer en concurrence avec d'autres ressources, plus intéressantes à court terme alors que des arbres nouvellement plantés n'apparaîtront utiles qu'après plusieurs années. Il est alors essentiel de **développer des actions et des systèmes de gouvernance qui permettent de prendre en compte cette pluralité d'usages potentiels** : soit en excluant certains (étalement urbain par une sécurisation foncière reconnue au niveau étatique dans le cas du projet Afodek, Gret), soit en développant une complémentarité (agroforesterie, éco-tourisme, apiculture) qui accroît alors la valeur économique de la forêt et incite davantage à sa préservation ou à l'entretien des nouvelles plantations.

► Une gouvernance multi-acteurs

Le rôle d'une organisation externe facilitatrice est essentiel pour définir et animer (au moins dans un premier temps) des modes de gouvernance incluant une pluralité d'acteurs et d'actrices (habitant.es, acteurs économiques, institutions étatiques et décentralisées) aux intérêts parfois divergents et/ou n'ayant pas l'habitude de dialoguer ensemble. Or, **l'implication de ces différentes parties prenantes détermine la pérennité des démarches de protection ou de plantation**. Le périmètre d'implication et le rôle donné à chacune des parties diffèrent fortement d'une expérience à l'autre :

- ✚ Dans certains cas les institutions peuvent devenir les porteuses de la démarche (Service des Eaux et Forêts au Sénégal, ID, Direction Régionale et communes à Madagascar, Cœur de Forêt) ;
- ✚ Dans d'autres cas ce sont les acteurs économiques qui vont avoir un rôle important (exploitants légaux de charbon au Sénégal, ID - entreprise de commercialisation de charbon au Cambodge, Geres - agriculteurs et agricultrices en République Démocratique du Congo, Gret) ou les propriétaires individuels de parcelles (ayants droit des *ejidos* au Mexique, U'Yo'Olche A.C., - familles aux Comores, ID) ;
- ✚ Les habitant.es, parfois via des instances communautaires, jouent dans la plupart des cas un rôle clé (comités communautaires au Cambodge, Geres - comités villageois et intervillageois au Sénégal, ID).

► La prise en compte de la biodiversité dans les projets

Les projets partagés dans cet atelier ne sont pas des projets de conservation absolue, basés sur l'interdiction de toute forme d'usage des espaces boisés, forestiers. Il s'agit de projets, avec une gouvernance locale adaptée, visant à développer un équilibre entre les usages de ces espaces et le respect de leurs avantages environnementaux. Dans cette logique, **l'enjeu de biodiversité, bien que présent** (choix des essences par exemple) **n'est généralement pas l'objectif principal recherché initialement mais un co-bénéfice** des actions mises en œuvre et/ou une dimension développée progressivement. Plusieurs raisons l'expliquent :

- ✚ Le profil des ONG, amenées à développer d'abord des projets d'accès à l'énergie ou d'appui à des filières agricoles par exemple ;
- ✚ Les ONG de la CCD, par leur dimension internationale, doivent également prendre en compte dans leur approche les biais liés au caractère en partie exogène des projets portés. Dans cette optique, les solutions mises en place doivent être construites avec les acteurs locaux et ne peuvent pas seulement résulter d'une approche descendante ne prenant en compte que la dimension environnementale, potentiellement au détriment des dimensions socio-économiques. **L'enjeu de biodiversité peut donc émerger progressivement grâce au dialogue** pendant les différentes phases de projet mais est rarement le premier besoin exprimé.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes (temps, budget) des projets des actions de ONG, il apparaît compliqué de faire un suivi d'impact en termes de biodiversité (biomonitorage des espèces par exemple).



© Geres - Cambodge

2.

**QUELLE ÉVALUATION
des risques climatiques ?**

LES LIMITES DES PROJETS DE REFORESTATION ET CERTIFICATION CARBONE - TÉMOIGNAGE D'ALL4TREES

LA CERTIFICATION CARBONE

La certification carbone accrédite qu'une quantité de carbone a été évitée (lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts) ou, dans le cas des projets de restauration des forêts, séquestrée. Cette certification de projets « forêt » est alors utilisée dans des démarches de compensation carbone des entreprises (notamment). Néanmoins, plusieurs limites et questionnements doivent être soulevés.

Limites des critères de certification

Questionnements sur le **critère de permanence** :

- Dans quelle mesure l'arbre planté va-t-il survivre sur le moyen voire le long termes ? Les risques peuvent être de différente nature : incendies, problème de gouvernance, émergence d'un acteur privé marchand avec une stratégie concurrentielle d'usage de la terre (plantation de palmier à huile par exemple), etc. ;
- Dans quelle mesure la reforestation dans le cadre d'un projet, sur un territoire donné, ne « reporte »-t-elle pas la déforestation sur un territoire voisin (mécanisme de fuite) ?

Questionnement sur le **critère d'additionnalité** :

- Dans quelle mesure la finance carbone joue-t-elle un rôle de levier dans la réduction des émissions ?
- Dans quelle mesure les arbres auraient-ils été plantés en dehors du projet de finance carbone ?
- Comment différencier strictement la lutte contre la déforestation permise par le projet est celle permise par d'autres facteurs (y compris le renouvellement naturel) ?

Limites des démarches de compensation

La captation des émissions de carbone permise grâce à la reforestation, ne contrebalance pas, mathématiquement, les émissions produites par l'acteur qui souhaite compenser. Les impacts de ces émissions sur leur territoire ne seront pas évités par la simple plantation d'arbres sur un autre territoire.

Il est important d'**agir globalement pour la réduction des gaz à effet de serre**, en développant diverses modalités. Toutefois, la captation des émissions de carbone seule ne suffit pas : les démarches de réduction des émissions à la source restent primordiales.

En outre, de **grandes disparités existent sur le marché de la compensation carbone**, en particulier en terme de prix de vente des crédits. Selon des retours d'expérience croisés, pour assurer la viabilité d'un projet forêt, les crédits devraient être vendus au moins à 20-30€/ teqCO₂. Or aujourd'hui, beaucoup de crédits sont vendus quelques euros², pour répondre à des stratégies de compensation à grande échelle.

- Quelle(s) possibilité(s) d'harmonisation, par typologie de projet notamment ?

Par ailleurs, la production de crédits peu chers ne permet pas toujours d'inclure d'autres dimensions environnementales dans les projets.

2. en moyenne 3,67€/ teqCO₂ selon le [rapport d'Info-Compensation-Carbone 2016](#)

Importance des autres dimensions environnementales

La quantité de carbone séquestrée est un indicateur intéressant des impacts climatiques de projets forêt. Au regard des différentes expériences issues du réseau all4trees, et de celles des organisations participant à l'atelier, il est nécessaire d'adopter une vision plus large et de **s'intéresser aux impacts environnementaux des projets forêt** (biodiversité, avantages éco-systémiques, etc.).

En effet, adopter un prisme uniquement « carbone » peut conduire au contraire à des impacts négatifs par ailleurs : développement de monoculture intensive, gestion uniquement portée par un acteur exogène, etc.

- Dans quelle mesure doit-on mesurer avec certitude l'impact climatique des projets ?
- N'est-il pas plus adapté de s'assurer de la neutralité carbone et des co-bénéfices potentiels ?

All4trees souhaite standardiser un ensemble d'indicateurs pour prendre en compte une diversité de co-bénéfices, au-delà de la séquestration du carbone.



QUESTIONNEMENTS AUTOUR DE LA CONSTRUCTION D'UN INDICATEUR - TÉMOIGNAGE DU GERES

RÉSILIENCE

- ↘ 5 capacités : anticipation, ouverture, transversalité, diversité, innovation
- ↘ 2 niveaux : anticiper les chocs avant qu'ils se produisent ; réagir aux chocs quand ils se produisent

Dans le cadre de son projet au Cambodge, le Geres souhaite développer un système d'indicateurs prenant en compte à la fois la **dimension atténuation** et la **dimension adaptation et résilience aux changements climatiques**.

La mesure de la dimension « atténuation » renvoie à la mesure des tonnes équivalent CO₂ évitées, pour laquelle la méthodologie est déjà bien définie et pratiquée par le Geres (en particulier pour la diffusion de foyers améliorés).

La prise en compte de la dimension « adaptation et résilience » renvoie à la fois aux écosystèmes et aux populations.

Ecosystèmes :

- ↘ Comptabilisation des hectares faisant l'objet de mesures de conservation et gestion durable, dimension principalement quantitative ;
- ↘ Difficulté : évaluer l'impact sur le moyen et le long terme des plans de gestion menés avec les communautés. Quelle amélioration de la qualité des écosystèmes après plusieurs années de gestion ? Cela supposerait une analyse de la qualité des sols et un biomonitoring (insectes, arbres, oiseaux voire bactéries) particulier pour lequel le Geres n'a pas les moyens.

Populations :

- ↘ Indicateurs socio-économiques : augmentation des revenus grâce à la vente du charbon de bois durable par exemple ;
- ↘ Investissements pour le suivi et la protection des espaces forestiers ;
- ↘ Difficulté à mesurer les impacts au-delà des effets.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DISCUSSION À PARTIR DES TÉMOIGNAGES

► Sources d'interrogations

Les impacts en terme de biodiversité ne sont pas visibles après seulement 3 ans :

- ▼ Comment financer un suivi de la biodiversité, du biomonitoring parfois au-delà de la durée du projet ?
- ▼ Comment distinguer les impacts du projet d'autres éléments de contexte avec un effet positif sur la biodiversité ?

Comment développer la prise en compte de l'adaptation ?

Aujourd'hui, peu d'indicateurs sur cette dimension. Par exemple, dans quelle mesure les essences choisies s'adaptent-elles aux changements climatiques ?

Sur quoi se base la résilience d'une communauté ?

La résilience d'une communauté peut se baser sur son autonomie à une échelle locale ou sur une multiplicité de relations d'interdépendance permettant de mobiliser différents réseaux de soutien. La (ou les) réponse(s) à cette question dépend(ent) de chaque idéologie locale, du contexte, du sens donné par les acteurs et actrices d'un territoire. Cela renforce la difficulté à définir des indicateurs standardisés pour mesurer cette dimension.

Quel périmètre pour mesurer les impacts ?

Plus la surface est importante plus les mesures sont compliquées. En revanche, élargir le périmètre rend les mesures plus pertinentes car cela permet d'avoir une vue plus globale et notamment de prendre en compte les déplacements (fuites : consommation de forêt, émissions de carbone par ailleurs).

PARTAGES D'EXPÉRIENCES COMPLÉMENTAIRES (GRET, AOC)

Projet Afodek, Gret : Après avoir étudié la faisabilité d'une valorisation carbone (sur sollicitation de l'UE), il est apparu peu pertinent de la mettre en place :

- ▼ d'une part à cause de sa faible viabilité économique,
- ▼ d'autre part car cela aurait contraint les populations dans un même sentier de développement pendant 10, 15, 30 ans.

En revanche, équiper et accompagner les associations locales dans des méthodologies de monitoring simples (suivi du nombre d'arbres plantés) peut être plus intéressant, notamment dans une logique d'appropriation (par opposition à un suivi fait par un acteur externe).

▶ Pistes à explorer

- ↘ **Distinguer résilience individuelle et résilience collective** : les logiques opportunistes des stratégies individuelles peuvent être atténuées dans les dynamiques collectives.
- ↘ **Développer les méthodologies qui « donnent à voir »** pour faciliter les prises de conscience et la mobilisation collective : cartographie, cartographie participative, modélisations de différents scénarios ou de l'impact des changements de comportements sur le moyen terme, etc.
- ↘ **Accroître les capacités des populations à faire leurs propres arbitrages** sur les questions d'émissions dans leurs pratiques : appuyer une réflexion collective sur la définition de plusieurs scénarios de développement, accompagner les changements de pratiques paysannes en s'assurant que ces changements n'entraînent pas des impacts économiques négatifs, lien à faire avec les transition towns (comment les populations d'une ville ou d'un village définissent elles-mêmes leur transition, leur résilience ?), etc.
- ↘ À partir de l'indicateur de teqCO_2 (valorisation carbone), **développer un indicateur plus large**, intégrant des avantages écosystémiques lorsque cette valorisation carbone est issue d'un projet forêt.

TRAVAIL EN COURS PAR ALL4TREES

Construction d'un système de labellisation, entre pairs, intégrant les critères de **permanence**, **fuite** et **additionnalité** (issus de la méthodologie carbone) mais aussi de gouvernance. Avec la volonté de développer une grille de lecture commune, qualitative, holistique et dynamique

du projet (possiblement en lien avec les scénarios AFD¹). Certains critères pourraient être divisés en différents niveaux afin de permettre une meilleure adaptation à la pluralité des projets forêt. D'autres critères constitueraient au contraire une condition « *sine qua non* ».

- ↘ **Développer également une typologie de projets « forêt »**, permettant d'avoir des référentiels communs pour faciliter l'harmonisation de méthodologies de mesure et de valorisation des impacts climatiques.
- ↘ **Développer les évaluations mutuelles** pour mettre davantage en avant la complexité de nos approches avec un regard bienveillant.

1. [Quels aveniris pour une agence de développement ?](#) Afd 2025, juin 2016

CONCLUSION

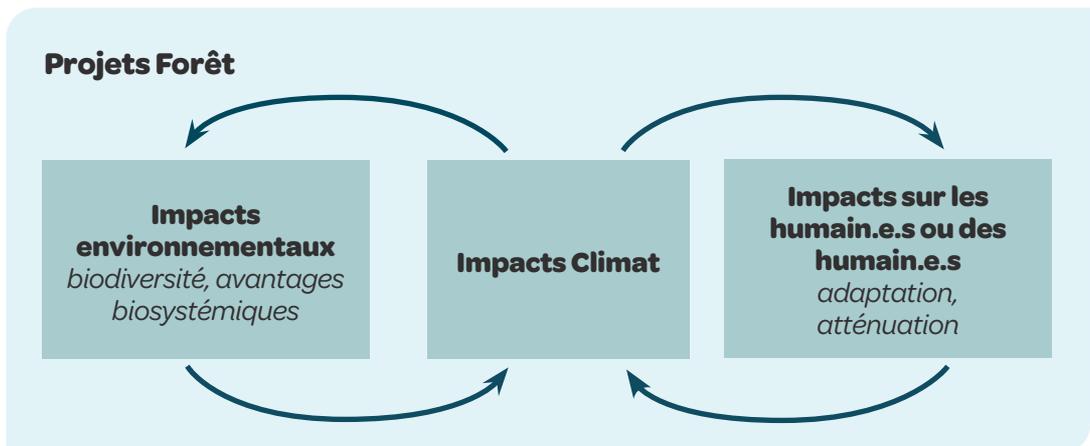
S'interroger sur les relations entre « Climat » et « Forêt », dans les projets de développement, nécessite d'**adopter une vision large, intégrant une double boucle d'interrelations** (voire de relation causale) entre :

1

- ▣ d'une part la dimension climat et une dimension environnementale plus globale ;
- ▣ d'autre part entre la dimension climat et l'humanité (comme source d'impacts sur le climat et comme groupe impacté par les changements climatiques).

Exemple d'un indicateur environnemental : lien entre la présence des arbres et la préservation de la ressource en eau. Attention, ce lien n'est pas absolu car les arbres peuvent aussi avoir un impact négatif sur la présence en eau (du fait de leurs besoins en situation de stress hydrique par exemple).

Dans le schéma ci-dessous, le choix est fait de mettre les impacts climat au centre, du fait du sujet de l'atelier. Les relations entre l'humanité et les impacts sur l'environnement existent bien évidemment par ailleurs.



2

Des **modalités de gouvernance très diverses** sont développées et/ou appuyées dans le cadre des projets partagés lors de l'atelier. Dans tous les cas, les habitant.es y sont associé.es :

- ▣ soit directement par leurs actions (rôle dans la plantation, développement d'agroforesterie, etc.) ;
- ▣ soit en ayant un rôle consultatif, co-décisionnaire (comités intervillageois au Sénégal, instances communautaires au Cambodge) voire décisionnaires uniques (ayants droit au Mexique).

Au regard de leurs différentes expériences, les organisations de la CCD, participantes à cet atelier, souhaitent défendre l'idée de **co-bénéfices multiples des projets forêt**, dans leur diversité, au-delà de leur impact en termes de séquestration de carbone.

3

PERMANENCE DES PROJETS ET SÉQUESTRATION CARBONE

Ce bénéfice sur la séquestration carbone est lui-même à nuancer du fait de la difficulté à respecter le **critère de permanence** : *dans quelle mesure les arbres, une fois plantés, survivent-ils suffisamment longtemps ?*

Pour renforcer la permanence des projets :

- ↳ S'inscrire dans une politique publique nationale ;
- ↳ Développer des monnaies locales afin que les bénéfices économiques du projet soient circonscrits à un territoire donné.

Malgré tous leurs avantages climatiques et environnementaux, **la plantation d'arbres ne peut être considérée comme une solution miraculeuse** à l'échelle mondiale pour lutter contre les impacts de la hausse des émissions de gaz à effet de serre. Il reste indispensable de réduire celles-ci à la source.

4

En outre, la certification carbone d'un projet ne garantit pas que celui-ci soit mené en **cohérence avec les principes de solidarité internationale** (agir avec les institutions, organisations et populations locales en s'adaptant à leurs contraintes et visions).

5



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ÉTUDES DE CAS :

↘ **Programme de Développement des Energies Renouvelables, Sénégal - ID**

<https://id-ong.org/projet/appui-au-developpement-des-energies-renouvelables-proder/>

↘ **Promotion de pratiques énergétiques durables dans le secteur textile, Cambodge - Geres :**

<https://www.geres.eu/nos-actions/nos-projets/promotion-pratiques-energetiques-durables-secteur-textile-cambodge/>

↘ **Filière Ylang pour un Développement Ecoresponsable, Union des Comores - ID :**

<https://id-ong.org/projet/appui-a-la-filiere-ylang-ylang-aux-comores/>

↘ **Restauration des écosystèmes forestiers, Madagascar - Cœur de Forêt :**

<https://www.coeurdeforet.com/projetmadagascarantsirabe>

↘ **Afodek, République Démocratique du Congo - Gret :**

<https://www.gret.org/projet/agroforets-pour-le-developpement-de-kipushi-en-rdc/>



© Alexander Crook



Rassembler et agir **pour la Solidarité internationale**

Création graphique et mise en page : Benjamin Madelaine
Photo de couverture : Mickael Berteloot

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : +33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org
Janvier 2020